



PARIS ACTION CLIMAT

Charte d'engagement partenariale pour le climat

CONTRIBUTION DES PARTENAIRES PARIS ACTION CLIMAT AU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

En 2017, la Ville de Paris ouvre une nouvelle page de ses politiques climat-énergie à travers l'élaboration du nouveau Plan Climat de Paris. Fort de la dynamique portée par l'Accord de Paris pour le climat, ce nouveau document vise à accélérer la transition écologique du territoire et tracer la voie vers un Paris neutre en carbone et 100% à énergie renouvelable d'ici à 2050. Consciente de la nécessaire implication des acteurs du territoire dans l'atteinte de ces objectifs, la Ville de Paris a engagé une large concertation pour co-construire son nouveau Plan Climat.

Dès 2012, la Ville de Paris a mobilisé, au travers du dispositif Paris Action Climat, les représentants économiques et institutionnels parisiens pour inscrire son ambition dans la réalité économique et valoriser les actions engagées par le secteur privé et institutionnel. En signant cette charte, les partenaires ont reconnu le risque que pouvait constituer le changement climatique pour leur modèle économique mais également les opportunités offertes par la transition énergétique. Ils se sont engagés à agir aux côtés de la Ville de Paris et dans leur domaine d'activité pour réduire l'empreinte carbone du territoire à 2020.

Depuis 2012, les signataires de la charte Paris Action Climat se sont engagés à se fixer individuellement des objectifs spécifiques contraignants pour limiter leur empreinte carbone, développer des produits et services plus vertueux et diffuser des modes de travail et pratiques plus durables. Ils ont tous intégrés les dispositions de la charte Paris Action Climat à leur stratégie d'entreprise pour être des acteurs clés de Paris pour le Climat. Ils agissent au quotidien en tant que partenaires privilégiés de la Ville, sponsors des initiatives pour un Paris plus durable et facilitateurs des négociations entre acteurs économiques et institutionnels sur les déterminants locaux du changement climatique. Parmi les signataires, 31 se sont d'ores et déjà fixés des objectifs concrets à 2020 et mettent en œuvre des programmes d'actions opérationnels qui ont permis de réduire de 700 000 tonnes de CO₂ les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité parisienne.

Fort de ce constat, les 39 signataires de la charte Paris Action Climat, représentant la grande diversité des activités parisiennes, s'engagent à soutenir l'ambition de Paris de devenir une ville neutre en carbone et 100% à énergie renouvelable d'ici à 2050. Ils partagent la conviction de la Ville de Paris d'un nécessaire changement de paradigme pour construire un modèle de ville compatible avec les engagements de l'Accord de Paris. Ils soulignent l'importance d'associer les acteurs économiques aux choix stratégiques portés par la Ville de Paris dans le cadre de son nouveau Plan Climat et garantissent leur implication dans cette dynamique.

Les signataires s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre le dérèglement climatique dans une approche partenariale avec la Ville de Paris. En particulier, ils porteront leurs engagements à l'horizon 2030 et se fixeront des objectifs personnalisés renouvelés périodiquement entre 2020 et 2030. Ils confirment leur adhésion à la charte Paris Action Climat dont les dispositions seront révisées de manière collégiale dans le nouveau Plan Climat de Paris. Ambassadeurs du nouveau Plan Climat de Paris, les signataires contribueront à infuser des pratiques bas-carbone dans le cadre de leurs activités, décisions d'exploitation, d'investissement et de développement de l'entreprise.

LES SIGNATAIRES PARIS ACTION CLIMAT



